



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 04 mars 2026

Délibération n° 2026/14

OBJET : Approbation de l'avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Chantonnay et la Communauté de communes Pays de Chantonnay - Ilot Hôtel de Ville/ Rue Lafontaine

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser des projets urbains approuvée par le Conseil d'Administration du 24 mai 2018,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 25 février 2021,

Vu l'avenant n°2 approuvé par le Conseil d'Administration du 25 novembre 2021,

Vu l'avenant n°3 approuvé par le Conseil d'Administration du 20 février 2024,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** l'avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de CHANTONNAY, la Communauté de communes Pays de Chantonnay et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation des projets urbains en centre-bourg – sur les ilots « Hôtel de Ville » et « Rue Lafontaine »,
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

La Présidente du Conseil d'administration

Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 04 mars 2026

Préfecture de la Vendée
Le Préfet de la Vendée

- 5 125 720

Courriel : conseil@epf-vendee.fr